

Réforme du Permis AM

Ce qui change :

- Le volume d'heures de formation passe de 7 h à 8 h minimum, sur 2 jours minimum (4 h par jour maximum).
- Les élèves doivent posséder un livret de formation AM conforme à la réglementation.
- Avant de commencer leur formation, les élèves devront s'auto-évaluer à l'aide d'un questionnaire.
- Le déroulé de la formation suit 5 séquences, dont la dernière nécessite la présence d'un des parents ou du représentant légal (si l'élève est mineur).

Programme :

- **Séquence 1** : échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite (30 mn).
- **Séquence 2** : formation à la conduite hors circulation (1 h minimum).
- **Séquence 3** : apports théoriques en lien avec le Code de la route (30 mn).
- **Séquence 4** : formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique (3 h minimum)
- **Séquence 5** : sensibilisation aux risques (1 h minimum).

Les séquences 2 + 4 = 6 h min.